



POLITIQUE SUR LA GESTION DES RISQUES

ÉNONCÉ DE POLITIQUE : En tant qu'organisation sportive nationale qui régit le snowboard de compétition partout au Canada, Canada Snowboard (CS) reconnaît qu'il existe des risques inhérents à tous les aspects de ses activités, y compris la gouvernance, la prestation des programmes et les activités commerciales. Canada Snowboard (CS) s'engage à mettre en place un programme complet de gestion des risques afin de gérer les risques pour l'organisation et pour ses APTS, ses clubs et ses chacun de ses membres.

Catégorie de la politique :	Gouvernance
Pouvoir d'approbation :	Conseil d'administration
Bureau ou département responsable :	Directeur exécutif
Date d'approbation :	18 juin 2019
Prochaine date de révision :	Annuelle
Approbation de(s) date(s) de révision :	11/05/2019 – « Politique sur la gestion des risques »
Politiques connexes :	<p>Un certain nombre de politiques sont essentielles à la gestion des risques dans le milieu de CS et, sans ces politiques, nous ne pourrions fonctionner d'une manière éthique, sécuritaire et équitable sur le plan des procédures. Voici les politiques dont CS juge la mise en œuvre nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Politique sur la conduite des membres, avec dispositions disciplinaires▪ Politique sur le harcèlement (elle peut également être intégrée à la Politique sur la conduite des membres)▪ Politique sur les appels (avec référence au mécanisme de règlement des différends offert par le CRDSC)▪ Entente de l'athlète▪ Politique sur les vérifications du casier judiciaire▪ Politique sur les ressources humaines (applicable aux membres du personnel et aux entrepreneurs)▪ Politique sur la sélection pour l'octroi des brevets du PPA▪ Politique sur la sélection pour diverses équipes nationales▪ Politique de confidentialité▪ Politique sur l'équité▪ Politique de protection de la vie privée▪ Politique sur les conflits d'intérêt▪ Descriptions d'emploi des membres du conseil d'administration▪ Mandat du comité (pour tous les comités)▪ Politique sur la sécurité (selon le sport)



- Politique antidopage (ce peut être aussi simple que l'approbation officielle du PCA, ou Programme canadien antidopage)
- Plan d'intervention d'urgence

Il y a quelques autres politiques qui incluent, à un degré plus ou moins grand, des éléments de gestion des risques. Par exemple, les politiques relatives à la gestion financière, aux voyages, à la santé et à la gestion médicale, aux normes techniques pour l'organisation d'événements ou à la logistique d'équipe comprennent habituellement des procédures visant à gérer les risques prévisibles dans chacun de ces domaines précis

Définitions

1. Les termes suivants ont le sens ci-dessous dans le présent document :

- a. **Risque** - La possibilité d'une perte en fonction de la probabilité qu'un incident se produise et de la gravité des conséquences de cet incident. Le risque est la possibilité que quelque chose de négatif se produise qui aura un impact direct sur l'atteinte de nos objectifs.
- b. **Gestion des risques** - Processus explicite et organisé utilisé pour cerner, évaluer et traiter les risques afin de mieux atteindre les résultats souhaités, d'une manière qui reflète nos valeurs.
- c. **Programme de gestion des risques** - Approche, procédures et pratiques globales de CS en matière d'analyse des risques et de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des stratégies d'atténuation des risques.
- d. **Registre des risques** - Document qui décrit les risques identifiés et évalués, les mesures actuelles d'atténuation des risques, les mesures supplémentaires possibles de traitement des risques et les efforts de communication. Il s'agit essentiellement d'un document détaillant les risques potentiels et les techniques correspondantes pour le contrôle de la gestion des risques pour les opérations, les finances, la gouvernance et le succès de CS.
- e. **Politique sur la gestion des risques** : Énoncé de l'engagement de CS à l'égard de la gestion des risques.

2. Nous prenons au sérieux la sécurité, le bien-être et la satisfaction de nos membres et participants. Bien que nous ne soyons pas opposés à la prise de risques organisationnels et à la poursuite d'opportunités, nous le faisons de façon réfléchie et éclairée.

But

3. La présente politique a pour but de fournir des directives sur la façon dont la gestion du risque doit être traitée au sein de CS et de souligner notre engagement à l'égard de pratiques solides de gestion du risque. En général, nous considérons la gestion du risque non seulement comme un effort visant à réduire le risque, mais aussi comme une approche globale visant à améliorer le rendement organisationnel.
4. Cette politique a d'autres buts, à savoir :
 - a. Renforcer la compréhension de la gestion du risque comme ayant une vaste portée, au-delà de la simple prévention des poursuites judiciaires et des pertes financières;
 - b. Exécuter une fonction éducative pour le personnel, les bénévoles, les APTS, les clubs et les membres;
 - c. À plus long terme, contribuer à l'amélioration d'une « culture de gestion des risques » au sein de CS.
5. Finalement, une bonne gestion des risques présente les avantages suivants pour CS :



- a. Empêche ou limite les blessures et les pertes chez les participants, bénévoles et employés;
- b. Aide à protéger CS et ses APTS, clubs et membres individuels contre les litiges;
- c. Veille à ce que CS respecte l'ensemble des lois, règlements et normes applicables;
- d. Améliore la qualité et la pertinence des programmes et services que CS offre à ses membres, participants, partenaires et commanditaires;
- e. Favorise l'amélioration des pratiques de gestion des activités et des ressources humaines;
- f. Améliore l'image de marque, la réputation et l'image de CS dans la communauté;
- g. Dans l'ensemble, augmente la capacité de CS à atteindre ses objectifs stratégiques.